

Arrêté du Gouvernement de la Communauté française octroyant un subside pour l'année scolaire 2003-2004 au réseau de l'enseignement secondaire libre confessionnel subventionné, en application de l'article 12 du décret du 30 juin 1998 visant à assurer à tous les élèves des chances égales d'émancipation sociale, notamment par la mise en oeuvre de discriminations positives

A.Gt 17-07-2003

M.B. 20-11-2003

Le Gouvernement de la Communauté française,

Vu les articles 55 et suivants des lois coordonnées sur la comptabilité de l'Etat;

Vu le décret du 30 juin 1998 visant à assurer à tous les élèves des chances égales d'émancipation sociale, notamment par la mise en oeuvre de discriminations positives, tel que modifié par le décret du 27 mars 2002;

Vu le décret du 19 décembre 2002 contenant le budget général des dépenses de la Communauté française pour l'année budgétaire 2003;

Vu l'arrêté royal du 11 décembre 1995 relatif au contrôle administratif et budgétaire;

Vu la proposition de répartition arrêtée par la Commission des discriminations positives en date du 13 mai 2003;

Vu l'avis de l'Inspection des Finances, donné le 15 juillet 2003;

Vu l'accord du Ministre du Budget, donné le 17 juillet 2003;

Sur la proposition du Ministre de l'Enfance, chargé de l'Enseignement fondamental, de l'Accueil et des Missions confiées à l'O.N.E. et du Ministre de l'Enseignement secondaire et de l'Enseignement spécial;

Après délibération,

Arrête :

Article 1^{er}. - Un subside global de six cent quarante neuf mille huit cent dix huit euros et trente sept cents (649.818,37 euro) à charge du crédit inscrit à l'allocation de base 01.06 du programme d'activités 90 de la division organique 52 est alloué aux Pouvoirs organisateurs des établissements ou implantations du réseau de l'enseignement secondaire libre confessionnel subventionné reconnu en discriminations positives.

Article 2. - Le subside visé à l'article 1^{er} est destiné à couvrir les dépenses de fonctionnement et d'équipement reprises en annexe.

Article 3. - Le subside est réparti entre les établissements ou implantations énumérées ci-après conformément au tableau de synthèse présenté par la Commission des discriminations positives :



ETABLISSEMENT BENEFICIAIRE	ADRESSE SIEGE OU DE L'IMPLANTATION	LOCALITE	CP	EQUIP.- FCT. EN EUROS
INSTITUT DOMINIQUE PIRE	RUE DE LENGLENTIER 6-14	BRUXELLES	1000	15 900,00
INSTITUT ST - LOUIS	RUE DU MARAIS 113	BRUXELLES	1000	8 000,00
COLLEGE L A FRATERNITE	RUE DE MOLENBEEK 173	BRUXELLES	1020	18 000,00
CENTRE SCOLAIRE STE-MARIE-LA SAGESSE	CHAUSSÉE DE HAECHT 164	BRUXELLES	1030	22 737,00
INSTITUT DE LA SAINTE FAMILLE D'HELMET	RUE CHAUMONTEL 5	BRUXELLES	1030	14 858,00
INST.TECHN.CARDINAL MERCIER NOTRE DAME DU SACRE CŒUR	Bd DU LAMBERMONT 17	BRUXELLES	1030	25 640,73
CENTRE SCOLAIRE SAINT- MICHEL APAJ	Bd. SAINT MICHEL 24	BRUXELLES	1040	4 903,00
CENTRE SCOLAIRE EPERONNIERS-MERCELIS	RUE MERCELIS 36	BRUXELLES	1050	19 689,00
INSTITUT DES FILLES DE MARIE	RUE THEODORE VERHAEGEN 6	BRUXELLES	1060	26 580,00
INSTITUT DE LA PROVIDENCE	RUE HABERMAN 27	BRUXELLES	1070	14 520,00
INSTITUT NOTRE-DAME	RUE DE FIENNES 66	BRUXELLES	1070	27 650,00
CAMPUS SAINT-JEAN	RUE DE LA COLONNE 54-56	BRUXELLES	1080	13 600,00
INSTITUT DES URSULINES	AVENUE SIPPENBERG 10	BRUXELLES	1080	28 000,00
CENTRE SCOLAIRE DES DAMES DE MARIE-HAECHT- PHILOMENE-LIMITE	CHAUSSÉE DE HAECHT 68	BRUXELLES	1210	45 948,00
CENTRE SCOLAIRE SAINT- LOUIS Implantation Amercoeur	RUE A MAGIS 20	LIEGE	4000	11 674,00
D.O.A. SAINT LOUIS Implantation Amercoeur	RUE A MAGIS 20	LIEGE	4020	7 710,00
DEGRE D'OBSERVATION NOTREDAME SAINT LAMBERT SAINT LAURENT	RUE ELISE DUMONCEAU 75	HERSTAL	4040	11 900,00
COLLEGE SAINT-MARTIN- I.S.M. PAIRAY	RUE DE LA PROVINCE 101	SERAING	4100	12 700,00
INSTITUT SAINTE MARIE	RUE COCKERILL 148	SERAING	4100	33 125,00
INSTITUT SAINTE CLAIRE	RUE SECHEVAL 32	VERVIERS	4800	25 000,00
COMMUNAUTE EDUCATIVE SAINTJEAN BAPTISTE Implantation de Wafercée-Baulet	RUE DU COLLEGE 27	TAMINES	5060	8 200,00
INSTITUT D'ENS TECHNIQUE NOTRE-DAME	RUE DE LA SCIENCE 52	CHARLEROI	6000	17 830,00
INSTITUT SAINT-JOSEPH Implantation rue Pige au Croly 37	BD. DE L'YSER 12	CHARLEROI	6000	7 000,00
COLLEGE D'ENS. PROF. DES AUMONNIERS DU TRAVAIL	GRAND RUE 185	CHARLEROI	6000	15 000,00
College.d'ens. Technique des AUMONNIERS DU TRAVAIL	GRAND RUE 185	CHARLEROI	6000	12 276,00
CENTRE SCOLAIRE SAINT- JOSEPH NOTRE-DAME	RUE STRIMELLE 1	JUMET	6040	17 144,00
LYCEE FRANCOIS DE SALES	RUE DES VALLEES 18	GILLY	6060	12 500,00
INSTITUT SAINTE MARIE	RUE DE L'ENSEIGNEMENT 1	FONTAINE L'EVEQUE	6140	10 743,00
INST D'ENS TECHNIQUE SAINTEMARIE	RUE VANDERVELDE 49	FORCHIES-LA- MARCHÉ	6141	17 800,00
COLLEGE SAINT-PIE X	RUE LLOYD GEORGES 15	CHATELINEAU	6200	14 500,00
INSTITUT ST.-FERDINAND	AVENUE MARECHAL FOCH 824	JEMAPPES 7012	5 708,57	
INSTITUT DU SACRE CŒUR	RUE DES DAMES 77	FRAMERIES	7080	5 585,00
INSTITUT SAINT-JOSEPH-DOA	RUE G. BOEL 55	LA LOUVIERE	7100	11 865,07
INSTITUT TECHNIQUE SAINTJOSEPH Implantation de la Louvière	RUE G. BOEL 23	LA LOUVIERE	7100	8 745,00



ETABLISSEMENT BENEFICIAIRE	ADRESSE SIEGE OU DE L'IMPLANTATION	LOCALITE	CP	EQUI.-FCT. EN EUROS
INSTITUT SAINT-HENRI	RUE DU COMMERCE 21	COMINES	7780	11 500,00

ETABLISSEMENTS SORTANTS	ADRESSE SIEGE OU DE L'IMPLANTATION	LOCALITE	CP	EQUI.-FCT. EN EUROS
COLLEGE ROI BAUDOUIIN	AVENUE FELIX MARCHAL 62 implantation Siège	BRUXELLES	1030	5 125,00
INSTITUT ST.-JOSEPH D'ETTERBEEK SECTION ATELIER MAROLLIEIN	RUE FELIX HAP 14	BRUXELLES	1040	6 000,00
CENTRE SCOLAIRE SAINT-VINCENT DE PAUL-ENFANT-JESUS	CHAUSSÉE De VLEURGAT 55 implantation Siège	BRUXELLES	1050	4 562,00
INSTITUT ST.-JEAN BAPTISTE DE LA SALLE	RUE MORIS 19	BRUXELLES	1060	7 994,00
INSTITUT STE MARIE ET ST ANTOINE	RUE EMILE FERON 9	BRUXELLES	1060	13 758,00
INSTITUT SAINTE MARIE	PLACE D'ARENBERG 20	CHATELINEAU	6200	9 950,00
INSTITUT SAINTE THERESE	GRAND'RUE 79	MANAGE	7170	12 875,00
CENTRE SCOLAIRE DON BOSCO	RUE GRANDE 21	QUIEVRAIN	7380	21 023,00
INSTITUT SAINT CHARLES Implantation du Bizet	RUE PONT A LA FAUX 66	PERUWELZ	7600	4 000,00

Article 4. - Les subventions inférieures ou égales à cinq mille euros sont liquidées en une seule tranche à partir du 1^{er} septembre 2004.

Article 5. - Les subventions supérieures à cinq mille euros sont liquidées en deux tranches respectivement de 80 % et 20 % au 1^{er} septembre 2003 et 1^{er} janvier 2004.

Article 6. - Au terme des activités prévues et au plus tard pour le 30 septembre 2004, le Pouvoir organisateur adresse un rapport d'activités à la Commission des discriminations positives.

Article 7. - Le Pouvoir organisateur tient à la disposition du service de la Vérification de la Communauté française, pendant une durée de cinq ans, une comptabilité séparée, reprenant le compte détaillé des recettes et des dépenses accompagné de toutes les pièces originales justificatives indiquées chronologiquement.

Article 8. - Le Pouvoir organisateur est tenu de rembourser à la Communauté française tout montant non utilisé ainsi que toute dépense non conforme au descriptif repris en annexe ou pour laquelle les justificatifs sont couverts par une autre subvention.

Article 9. - Le Ministre ayant l'enseignement secondaire dans ses attributions est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Bruxelles, le 17 juillet 2003.

Par le Gouvernement de la Communauté française,
Le Ministre de l'Enfance chargé de l'Enseignement fondamental, de l'Accueil et des Missions confiées à l'O.N.E.,
J.-M. NOLLET
Le Ministre de l'Enseignement secondaire et de l'Enseignement spécial,
P. HAZETTE



LIBRE SUBVENTIONNE

N° 55

INSTITUT DOMINIQUE PIRE

Adresse : Rue de Langlantier, 6-14 – 1000 Bruxelles

☎ : 02/511.53.22

Direction : Mr Freddy DESSY

☎ : 02/502.77.14

Titre : Directeur

Population au 15/01/03

REMARQUE :

MONTANT ALLOUE :

15.900,00 €

SYNTHESE DES PROJETS :

Embellissement des lieux

Gestion de la bibliothèque « Centre de recherche et de documentation – animations à caractère culturel.

Achat d'équipements informatiques et pour ce l'installation de nouveaux locaux part patronale PTP

ACTIONS		PRIX
1	Achat de livres et de matériel de bibliothèque	5.000,00 €
2	Embellissement des lieux Réalisation d'une fresque, amélioration des aires de repos et installation d'une radio	4.900,00 €
3	Activités culturelles – droits d'entrée et transport	5.000,00 €
4	Part patronale pour un agent PTP	1.000,00 €
	Total	15.900,00 €

Vu pour être annexé à l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 17 juillet 2003 octroyant un subside pour l'année scolaire 2003-2004 au réseau de l'enseignement secondaire libre confessionnel subventionné, en application de l'article 12 du décret du 30 juin 1998 visant à assurer à tous les élèves des chances égales d'émancipation sociale, notamment par la mise en œuvre de discriminations positives.

Le Ministre de l'Enseignement secondaire et de
l'Enseignement spécial,

Le Ministre de l'Enfance, chargé de
l'Enseignement fondamental, de l'Accueil et
des Missions confiées à l'ONE,

Pierre HAZETTE

Jean-Marc NOLLET

LIBRE SUBVENTIONNE

N° 109

INSTITUT SAINT LOUIS

Adresse : Rue du Marais - 1000 Bruxelles

☎ : 02/209.17.11

Direction : Madame Anne Maquer

☎ : 02/223.10.63

Titre : Directrice

Population au 15/01/03

REMARQUE :

MONTANT ALLOUE :

8.000,00 €

SYNTHESE DES PROJETS :

Adaptation du forum en un espace multifonctionnel visant à susciter les initiatives culturelles ainsi que les réalisations interactives

ACTIONS		PRIX
1	Aménagement du CEDOC	5.000,00 €
2	Intervention d'acteurs extérieurs pour l'animation des classes	1.000,00 €
3	Achat de livres, CD Rom et activités culturelles	2.000,00 €
Total		8.000,00 €

Vu pour être annexé à l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 17 juillet 2003 octroyant un subside pour l'année scolaire 2003-2004 au réseau de l'enseignement secondaire libre confessionnel subventionné, en application de l'article 12 du décret du 30 juin 1998 visant à assurer à tous les élèves des chances égales d'émancipation sociale, notamment par la mise en œuvre de discriminations positives.

Le Ministre de l'Enseignement secondaire et de
l'Enseignement spécial,

Le Ministre de l'Enfance, chargé de
l'Enseignement fondamental, de l'Accueil et
des Missions confiées à l'ONE,

Pierre HAZETTE

Jean-Marc NOLLET



LIBRE SUBVENTIONNE

N° 57

COLLEGE LA FRATERNITE

Adresse : Rue de Molenbeek, 173 – 1020 Bruxelles

☎ : 02/421.68.59

☎ : 02/426.71.14

Titre : Directeur

Direction : Monsieur Marc HASTRAIS

Population au 15/01/03

REMARQUE :

MONTANT ALLOUE :

18.000,00 €

SYNTHESE DES PROJETS :

Amélioration des conditions d'accueil, de travail et d'encadrement

ACTIONS		PRIX
1	Pour les deux sites : part patronale d'agents PTP	3.000,00 €
2	Pour l'implantation de la rue de Molenbeek aménagement et restauration de la cafétéria. Achat de tables et de chaises, construction d'un nouveau présentoir-bar, pose de séparations, de tentures, d'éléments décoratifs et de panneaux acoustiques	11.000,00 €
3	Pour le site de la rue de Laeken : modernisation du mobilier dans les classes Achat de mobilier scolaire	4.000,00 €
	Total	18.000,00 €

Vu pour être annexé à l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 17 juillet 2003 octroyant un subside pour l'année scolaire 2003-2004 au réseau de l'enseignement secondaire libre confessionnel subventionné, en application de l'article 12 du décret du 30 juin 1998 visant à assurer à tous les élèves des chances égales d'émancipation sociale, notamment par la mise en œuvre de discriminations positives.

Le Ministre de l'Enseignement secondaire et de
l'Enseignement spécial,

Le Ministre de l'Enfance, chargé de
l'Enseignement fondamental, de l'Accueil et
des Missions confiées à l'ONE,

Pierre HAZETTE

Jean-Marc NOLLET



Libre subventionné
N° 60
CENTRE SCOLAIRE SAINTE-MARIE LA SAGESSE

☎ : 02/216.81.67

Titre : Directrice

Direction : Madame Béatrice VAN DE PUT

Population au 15/01/03

REMARQUE :

MONTANT ALLOUE :

22.737,00 €

SYNTHESE DES PROJETS :

Pratique du français comme langue identitaire

Amélioration de la qualité d'intégration des familles dans le processus scolaire par une interaction positive entre les différents milieux de vie

Investissement de l'espace scolaire

Protection des bâtiments

Location d'un garage pour la remorque VTT et renouvellement des casques

	ACTIONS	PRIX
1	Aménagement d'un local vidéo et de son couloir : Travaux : chape, électricité, peinture (fourniture et main d'œuvre)	15.420,00 €
2	Projet interniveaux-interréseaux (ZEP) Coordination des projets, frais administratifs, animations à la lecture, contact école-famille etc.	6.317,00 €
3	Part patronale pour un agent PTP	1.000,00 €
	Total	22.737,00 €

Vu pour être annexé à l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 17 juillet 2003 octroyant un subside pour l'année scolaire 2003-2004 au réseau de l'enseignement secondaire libre confessionnel subventionné, en application de l'article 12 du décret du 30 juin 1998 visant à assurer à tous les élèves des chances égales d'émancipation sociale, notamment par la mise en œuvre de discriminations positives.

Le Ministre de l'Enseignement secondaire et de
l'Enseignement spécial,

Le Ministre de l'Enfance, chargé de
l'Enseignement fondamental, de l'Accueil et
des Missions confiées à l'ONE,

Pierre HAZETTE

Jean-Marc NOLLET



LIBRE SUBVENTIONNE

N° 110

INSTITUT DE LA SAINTE FAMILLE D'HELMET

Adresse : Rue Chaumontel, 5 – 1030 Bruxelles

☎ : 02/245.89.27

☎ : 02/216.61.81

Titre : Directrice

Direction : Madame Chantal BECKERS

Population au 15/01/03

REMARQUE :

MONTANT ALLOUE :

14.858,00 €

SYNTHESE DES PROJETS :

Aménagement et embellissement des locaux

Sécurisation des bâtiments

	ACTIONS	PRIX
1	Aménagement et embellissement de la salle d'étude	14.858,00 €
	1) Achat de mobilier	8.402,00 €
	2) Mise en peinture	6.456,00 €
	Total	14.858,00 €

Vu pour être annexé à l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 17 juillet 2003 octroyant un subside pour l'année scolaire 2003-2004 au réseau de l'enseignement secondaire libre confessionnel subventionné, en application de l'article 12 du décret du 30 juin 1998 visant à assurer à tous les élèves des chances égales d'émancipation sociale, notamment par la mise en œuvre de discriminations positives.

Le Ministre de l'Enseignement secondaire et de
l'Enseignement spécial,

Le Ministre de l'Enfance, chargé de
l'Enseignement fondamental, de l'Accueil et
des Missions confiées à l'ONE,

Pierre HAZETTE

Jean-Marc NOLLET



LIBRE SUBVENTIONNE

N° 58

INSTITUT TECHNIQUE CARDINAL MERCIER – NOTRE-DAME DU SACRE COEUR
--

Adresse : Boulevard Lambert, 17 – 1030 Bruxelles

☎ : 02/215.14.78

☎ : 02/216.21.97

Titre : Directeur

Direction : Monsieur Robert NENS

Population au 15/01/03

REMARQUE :

MONTANT ALLOUE :

25.640,73 €

SYNTHESE DES PROJETS :

Aménagement d'un local spécifique : auditoire de vidéo-conférence et multimédia
 Poursuite du développement d'un projet d'équipement protégeant les infrastructures
 Création d'un lieu d'accueil
 Aménagement d'un espace rencontre : espace indotheque -école des devoirs
 Achat de matériel pédagogique pour le biblio-centre cybermédia
 Part patronale pour PTP

	ACTIONS	PRIX
1	Aménagement d'un auditoire vidéo-conférence et de multimédias 1) Poursuite des travaux de base 2) Achat de matériel de vidéo-conférence	19.640,73 € 15.640,73 € 4.000,00 €
2	Protection des infrastructures Installation de caméras supplémentaires	3.000,00 €
3	Part patronale pour des agents PTP	3.000,00 €
	Total	25.640,73 €

Vu pour être annexé à l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 17 juillet 2003 octroyant un subside pour l'année scolaire 2003-2004 au réseau de l'enseignement secondaire libre confessionnel subventionné, en application de l'article 12 du décret du 30 juin 1998 visant à assurer à tous les élèves des chances égales d'émancipation sociale, notamment par la mise en œuvre de discriminations positives.

Le Ministre de l'Enseignement secondaire et de
l'Enseignement spécial,

Le Ministre de l'Enfance, chargé de
l'Enseignement fondamental, de l'Accueil et
des Missions confiées à l'ONE,

Pierre HAZETTE

Jean-Marc NOLLET



LIBRE SUBVENTIONNE

N° 78

CENTRE SCOLAIRE SAINT-MICHEL – A.P.A.J.

Adresse : Boulevard St-Michel, 24 – 1040 Bruxelles

☎ : 02/739.34.26

☎ : 02/739.34.15

Titre : Directeur

Direction : Monsieur RP JP LAURENT

Population au 15/01/03

REMARQUE :

MONTANT ALLOUE :

4.903,00 €

SYNTHESE DES PROJETS :

Création d'une cantine. Mur d'escalade. Laboratoire de mesure. Activités culturelles. Plongée sous-marine. Part patronale PTP.

	ACTIONS	PRIX
1	Mur d'escalade – remise en état et contrat de service	2.903,00 €
2	Matériel de plongée sous-marine Achat de stabong jackets, de bouteilles, de consoles avec profondimètres, de compas, de lampes, de parachutes de palier etc.	1.000,00 €
3	Pat patronale pour un agent PTP	1.000,00 €
	Total	4.903,00 €

Vu pour être annexé à l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 17 juillet 2003 octroyant un subside pour l'année scolaire 2003-2004 au réseau de l'enseignement secondaire libre confessionnel subventionné, en application de l'article 12 du décret du 30 juin 1998 visant à assurer à tous les élèves des chances égales d'émancipation sociale, notamment par la mise en œuvre de discriminations positives.

Le Ministre de l'Enseignement secondaire et de
l'Enseignement spécial,

Le Ministre de l'Enfance, chargé de
l'Enseignement fondamental, de l'Accueil et
des Missions confiées à l'ONE,

Pierre HAZETTE

Jean-Marc NOLLET



LIBRE SUBVENTIONNE

N° 51

CENTRE SCOLAIRE EPERONNIERS-MERCELIS

Adresse : Rue Mercelis, 36 – 1050 Bruxelles

☎ : 02/512.18.53

☎ : 02/512.60.98

Titre : Directeur

Direction : Monsieur Guy VANDEN BEMDEN

Population au 15/01/03

REMARQUE :

MONTANT ALLOUE :

19.689,00 €

SYNTHESE DES PROJETS :

Pour l'implantation rue Mercelis :

Accueil et accompagnement harmonieux des élèves faisant partie d'un public sensible

Pour l'implantation rue de l'Étuve :

Espace de recherche et de rencontre. Part patronale PTP

	ACTIONS	PRIX
1	Pour l'implantation de la rue Mercelis 1) Entretien des couloirs et des lieux d'accueil – mise en couleur 2) Aménagement de la cour de récréation et des lieux d'accueil : achat de tables de ping-pong, de tables de forêt, de jeux de société et installation de deux points d'eau 3) Activités culturelles et sportives : droits d'entrée et transport	10.050,00 € 150,00 € 8.400,00 € 1.500,00 €
2	Pour l'implantation rue de l'étuve 1) Aménagement de l'espace de recherche et de rencontre ; pose de faux-plafonds, cloisons, estrade, rayonnages, porte coulissante 2) Part patronale d'un agent PTP	9.639,00 € 8.639,00 € 1.000,00 €
	Total	19.689,00 €

Vu pour être annexé à l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 17 juillet 2003 octroyant un subside pour l'année scolaire 2003-2004 au réseau de l'enseignement secondaire libre confessionnel subventionné, en application de l'article 12 du décret du 30 juin 1998 visant à assurer à tous les élèves des chances égales d'émancipation sociale, notamment par la mise en œuvre de discriminations positives.

Le Ministre de l'Enseignement secondaire et de
l'Enseignement spécial,

Le Ministre de l'Enfance, chargé de
l'Enseignement fondamental, de l'Accueil et
des Missions confiées à l'ONE,

Pierre HAZETTE

Jean-Marc NOLLET

LIBRE SUBVENTIONNE

N° 61

INSTITUT DES FILLES DE MARIE

Adresse : Rue Théodore Verhaegen, 6 – 1060 Bruxelles

☎ : 02/538.49.72

☎ : 02/537.78.51 ☎ ext. : 02/537.99.80

Titre : Directeur

Direction : Monsieur Patrick DEKELVER

Population au 15/01/03

REMARQUE :

MONTANT ALLOUE :

26.580,00 €

SYNTHESE DES PROJETS :

Aménagement et embellissement des locaux

	ACTIONS	PRIX
1	Sécurisation de l'entrée : Aménagement et embellissement de la salle d'étude : Création d'un sas d'entrée : travaux	17.580,00 €
2	Part patronale d'un agent PTP :	1.000,00 €
3	Projet interniveaux-interréseaux (ZEP) : Coordination des projets, frais administratifs, animations à la lecture, contact école famille tec.	8.000,00 €
	Total	26.580,00 €

Vu pour être annexé à l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 17 juillet 2003 octroyant un subside pour l'année scolaire 2003-2004 au réseau de l'enseignement secondaire libre subventionné, en application de l'article 12 du décret du 30 juin 1998 visant à assurer à tous les élèves des chances égales d'émancipation sociale, notamment par la mise en œuvre de discriminations positives.

Le Ministre de l'Enseignement secondaire et de
l'Enseignement spécial,

Le Ministre de l'Enfance, chargé de
l'Enseignement fondamental, de l'Accueil et
des Missions confiées à l'ONE,

Pierre HAZETTE

Jean-Marc NOLLET



LIBRE SUBVENTIONNE

N° 53

INSTITUT DE LA PROVIDENCE

Adresse : Rue Haberman, 27 – 1070 Bruxelles

☎ : 02/521.67.44

☎ : 02/523.01.82

Titre : Directrice

Direction : Madame Rose-Marie SELVAIS

Population au 15/01/03

REMARQUE :

MONTANT ALLOUE :

14.520,00 €

SYNTHESE DES PROJETS :

Aménagement d'une salle « sport », d'un centre de documentation et d'information. Part patronale PTP. Remplacement du matériel endommagé. Activités culturelles à l'école.

	ACTIONS	PRIX
1	Aménagement et embellissement d'un local « sport » 1) Sécurisation du local 2) Achat de matériel de musculation et de fitness etc. 3) Adaptation du local	4.750,00 € 1.000,00 € 1.250,00 € 2.500,00 €
2	Aménagement d'un centre de documentation et d'information 1) Achat d'ordinateurs 2) Adaptation du local	7.500,00 € 5.000,00 € 2.500,00 €
3.	part patronale pour des agents PTP	2.000,00 €
1	Activités culturelles – droits d'entrée et transport	270,00 €
	Total	14.520,00 €

Vu pour être annexé à l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 17 juillet 2003 octroyant un subside pour l'année scolaire 2003-2004 au réseau de l'enseignement secondaire libre confessionnel subventionné, en application de l'article 12 du décret du 30 juin 1998 visant à assurer à tous les élèves des chances égales d'émancipation sociale, notamment par la mise en œuvre de discriminations positives.

Le Ministre de l'Enseignement secondaire et de
l'Enseignement spécial,

Le Ministre de l'Enfance, chargé de
l'Enseignement fondamental, de l'Accueil et
des Missions confiées à l'ONE,

Pierre HAZETTE

Jean-Marc NOLLET



LIBRE SUBVENTIONNE

N° 62

INSTITUT NOTRE-DAME

Adresse : Ruc de Fiennes, 66 – 1070 Bruxelles

☎ : 02/522.19.10

☎ : 02/522.18.73

Titre : Directeur

Direction : Monsieur Jacques ANGENOT

Population au 15/01/03

REMARQUE :

MONTANT ALLOUE :

27.650,00 €

SYNTHESE DES PROJETS :

Pour l'implantation de la rue de Fiennes, : aménagement du centre de documentation et de la bibliothèque, aménagement d'un espace de création

Pour l'implantation de la rue Jorez : embellissement de la cour de récréation et de l'accueil.

	ACTIONS	PRIX
1	Pour l'implantation de la rue de Fienne 1) Pour le centre de documentation et la bibliothèque : achat de livres, d'abonnements, de journaux, d'encyclopédies 2) Aménagement d'un espace de création : travaux	25.680,00 € 1.630,00 € 15.000,00 €
2	Pour l'implantation de la rue Jorez Embellissement de la cour de récréation : achat de bancs, de valves, de bacs à fleurs, de bancs etc.	1.970,00 €
	Total	27.650,00 €

Vu pour être annexé à l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 17 juillet 2003 octroyant un subside pour l'année scolaire 2003-2004 au réseau de l'enseignement secondaire libre confessionnel subventionné, en application de l'article 12 du décret du 30 juin 1998 visant à assurer à tous les élèves des chances égales d'émancipation sociale, notamment par la mise en œuvre de discriminations positives.

Le Ministre de l'Enseignement secondaire et de
l'Enseignement spécial,

Le Ministre de l'Enfance, chargé de
l'Enseignement fondamental, de l'Accueil et
des Missions confiées à l'ONE,

Pierre HAZETTE

Jean-Marc NOLLET

LIBRE SUBVENTIONNE

N° 54

CAMPUS SAINT-JEAN

Adresse : Rue de la Colonne, 54-56 – 1080 Bruxelles

☎ : 02/410.09.56

☎ : 02/410.34.00

Titre : Directeur

Direction : Monsieur Pierre LAURENT

Population au 15/01/03

REMARQUE :

MONTANT ALLOUE :

13.600,00 €

SYNTHESE DES PROJETS :

Lutter contre l'échec scolaire, favoriser l'intégration et permettre aux élèves d'être des citoyens responsables

	ACTIONS	PRIX
1	Part patronale pour un agent PTP	1.000,00 €
2	Atelier de méthode Achat de livres – sorties culturelles	600,00 €
3.	Achat de livres pour la bibliothèque	12.000,00 €
	Total	13.600,00 €

Vu pour être annexé à l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 17 juillet 2003 octroyant un subside pour l'année scolaire 2003-2004 au réseau de l'enseignement secondaire libre confessionnel subventionné, en application de l'article 12 du décret du 30 juin 1998 visant à assurer à tous les élèves des chances égales d'émancipation sociale, notamment par la mise en œuvre de discriminations positives.

Le Ministre de l'Enseignement secondaire et de
l'Enseignement spécial,

Le Ministre de l'Enfance, chargé de
l'Enseignement fondamental, de l'Accueil et
des Missions confiées à l'ONE,

Pierre HAZETTE

Jean-Marc NOLLET



LIBRE SUBVENTIONNE

N° 63

INSTITUT DES URSULINES

Adresse : Avenue du Sippelberg, 10 – 1080 Bruxelles

☎ : 02/414.45.09

☎ : 02/414.38.95

Titre : Directeur

Direction : Monsieur Claude PRIGNON

Population au 15/01/03

REMARQUE :

MONTANT ALLOUE :

28.000,00 €

SYNTHESE DES PROJETS :

Pour l'implantation de la rue J. Debecker : soutien matériel et accompagnement des élèves et des professeurs.

Pour l'implantation de la rue Sipelberg : soutien matériel et accompagnement des élèves et des professeurs.

	ACTIONS	PRIX
1	Pour l'implantation de la rue J. Debecker : Mise en place d'un centre de documentation : achat de publications diverses et sorties culturelles (droit d'entrée et transport)	10.000,00 €
2	Pour l'implantation de la rue du Sippelberg : 1) aménagement du centre multimédia : achat d'ordinateurs 2) Formation des enseignants avec intervention d'un superviseur 3) Part patronale pour les agents PTP	18.000,00 € 8.000,00 € 5.000,00 € 5.000,00 €
	Total	28.000,00 €

Vu pour être annexé à l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 17 juillet 2003 octroyant un subside pour l'année scolaire 2003-2004 au réseau de l'enseignement secondaire libre confessionnel subventionné, en application de l'article 12 du décret du 30 juin 1998 visant à assurer à tous les élèves des chances égales d'émancipation sociale, notamment par la mise en œuvre de discriminations positives.

Le Ministre de l'Enseignement secondaire et de
l'Enseignement spécial,

Le Ministre de l'Enfance, chargé de
l'Enseignement fondamental, de l'Accueil et
des Missions confiées à l'ONE,

Pierre HAZETTE

Jean-Marc NOLLET

LIBRE SUBVENTIONNE

N° 59

CENTRE SCOLAIRE DES DAMES DE MARIE

Adresse : Chaussée de Haecht, 68 – 1210 Bruxelles

☎ : 02/218.73.66

☎ : 02/217.67.47

Titre : Directeur

Direction : Monsieur Jean-Jacques MONTIGNIES

Population au 15/01/03

REMARQUE :

MONTANT ALLOUE :

45.948,00 €

SYNTHESE DES PROJETS :

Aménagement de la chapelle en bibliothèque et salle informatique

Amélioration de la qualité d'intégration des familles dans le processus scolaire par une interaction positive entre les différents milieux de vie. Amélioration du cadre de vie.

	ACTIONS	PRIX
1	Aménagement d'une bibliothèque et salle informatique Suite des travaux (plafonnage, peintures, rénovation du parquet, aménagement d'un studio audio-visuel et du studio radio) achat de mobilier et d'ordinateurs	37.500,00 €
2	Part patronale pour des agents PTP	1.660,00 €
3	Projet interniveaux-interréseaux (ZEP) : Coordination des projets, frais administratifs, animations à la lecture, contact école-famille tec.	6.788,00 €
	Total	45.948,00 €

Vu pour être annexé à l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 17 juillet 2003 octroyant un subside pour l'année scolaire 2003-2004 au réseau de l'enseignement secondaire libre confessionnel subventionné, en application de l'article 12 du décret du 30 juin 1998 visant à assurer à tous les élèves des chances égales d'émancipation sociale, notamment par la mise en œuvre de discriminations positives.

Le Ministre de l'Enseignement secondaire et de
l'Enseignement spécial,

Le Ministre de l'Enfance, chargé de
l'Enseignement fondamental, de l'Accueil et
des Missions confiées à l'ONE,

Pierre HAZETTE

Jean-Marc NOLLET



LIBRE SUBVENTIONNE

N° 119

CENTRE SCOLAIRE SAINT-LOUIS - Implantation Amercoeur

Adresse : Rue A. Magis, 20 – 4000 Liège

☎ : 04/349.53.00

Direction : Monsieur Francis SCHOEBRECHTS

☎ : 04/344.04.94

Titre : Directeur

Population au 15/01/03

REMARQUE :

MONTANT ALLOUE :

11.674,00 €

SYNTHESE DES PROJETS :

Achat de matériel pédagogique. Mise à disposition de casiers pour les élèves. Part patronale PTP. Aménagement d'une salle d'intégration. Aménagement de locaux et prévention des dangers.

	ACTIONS	PRIX
1	Achat de livres et d'outils de référence : 1) Achat d'outils de références 2) Achat de livres 3) Achat d'armoires et de présentoirs pour la bibliothèque et le coin lecture	6.770,00 € 1.350,00 € 4.000,00 € 1.420,00 €
2	Achat de casiers pour les élèves	1.000,00 €
3	Part patronale pour des agents PTP	1.000,00 €
4	Aménagement d'une classe d'intégration Mise en peinture du local-classe	2.904,00 €
	Total	11.674,00 €

Vu pour être annexé à l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 17 juillet 2003 octroyant un subside pour l'année scolaire 2003-2004 au réseau de l'enseignement secondaire libre confessionnel subventionné, en application de l'article 12 du décret du 30 juin 1998 visant à assurer à tous les élèves des chances égales d'émancipation sociale, notamment par la mise en œuvre de discriminations positives.

Le Ministre de l'Enseignement secondaire et de
l'Enseignement spécial,

Le Ministre de l'Enfance, chargé de
l'Enseignement fondamental, de l'Accueil et
des Missions confiées à l'ONE,

Pierre HAZETTE

Jean-Marc NOLLET

LIBRE SUBVENTIONNE

N° 113

DOA SAINT-LOUIS – Implantation Amercoeur

Adresse : Rue A. Magis

☎ : 04/344.04.94

☎ : 04/349.53.00

Titre : Directeur

Direction : Monsieur René BUTS

Population au 15/01/03

REMARQUE :

MONTANT ALLOUE :

7.710,00 €

SYNTHESE DES PROJETS :

Matériel et équipement pédagogique. Intégration par la culture et par le sport. Part patronale PTP.

	ACTIONS	PRIX
1	Matériel et équipement pédagogique 1) Achat de fournitures scolaires 2) Achat de manuels scolaires 3) Abonnements à des revues et des publications 4) Achat de livres-cahiers	2.400,00 € 1.000,00 € 1.050,00 € 200,00 € 150,00 €
2	Activités culturelles et sportives Droits d'entrée aux activités et frais de transport	2.310,00 €
3	Part patronale pour des agents PTP	1.000,00 €
4	Semaine à thème – activités culturelles	2.000,00 €
	Total	7.710,00 €

Vu pour être annexé à l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 17 juillet 2003 octroyant un subside pour l'année scolaire 2003-2004 au réseau de l'enseignement secondaire libre confessionnel subventionné, en application de l'article 12 du décret du 30 juin 1998 visant à assurer à tous les élèves des chances égales d'émancipation sociale, notamment par la mise en œuvre de discriminations positives.

Le Ministre de l'Enseignement secondaire et de
l'Enseignement spécial,

Le Ministre de l'Enfance, chargé de
l'Enseignement fondamental, de l'Accueil et
des Missions confiées à l'ONE,

Pierre HAZETTE

Jean-Marc NOLLET

LIBRE SUBVENTIONNE

N° 120

DEGRE D'OBSERVATION NOTRE-DAME
ST-LAMBERT - ST-LAURENT

Adresse : Rue Elisa Dumonceau, 75 – 4040 Herstal

☎ : 04/248.15.36

☎ : 02/264.41.78

Titre : Directeur

Direction : Monsieur Michel VANSTALLE

Population au 15/01/03

REMARQUE :

MONTANT ALLOUE :

11.900,00 €

SYNTHESE DES PROJETS :

Aménagement – organisation – équipement d'une bibliothèque – Aménagement d'une salle de projection. Création d'une ludothèque et développement d'un centre cyber média

	ACTIONS	PRIX
1	Aménagement et équipement d'une bibliothèque 1) Achat de mobilier 2) Achat de livres et ouvrages de références	9.700,00 € 8.700,00 € 1.000,00 e
2	Aménagement d'une salle de projection	1.800,00 €
3	Création d'une ludothèque Achat de jeux	400,00 €
	Total	11.900,00 €

Vu pour être annexé à l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 17 juillet 2003 octroyant un subside pour l'année scolaire 2003-2004 au réseau de l'enseignement secondaire libre confessionnel subventionné, en application de l'article 12 du décret du 30 juin 1998 visant à assurer à tous les élèves des chances égales d'émancipation sociale, notamment par la mise en œuvre de discriminations positives.

Le Ministre de l'Enseignement secondaire et de
l'Enseignement spécial,

Le Ministre de l'Enfance, chargé de
l'Enseignement fondamental, de l'Accueil et
des Missions confiées à l'ONE,

Pierre HAZETTE

Jean-Marc NOLLET



LIBRE SUBVENTIONNE

N° 92

COLLEGE SAINT-MARTIN – ISM PAIRAY

Adresse : Rue de la Province, 101
 ☎ : 04/337.04.96
 Direction Monsieur Jacques SAIVE

☎ : 04/336.68.33
 Titre : Directeur

Population au 15/01/03

REMARQUE :

MONTANT ALLOUE :

12.700,00 €

SYNTHESE DES PROJETS :

Le réseau ELSA. Le Sportzone. La mare et la fontaine. Tolérance zéro de la dégradation du site.

	ACTIONS	PRIX
1	Le réseau ELSA Acquisition d'ordinateurs et placement	7.900,00 €
2	Le Sportzone Fourniture et pose de piquets et de filets souples	3.800,00 €
3	Part patronale pour un agent PTP	1.000,00 €
	Total	12.700,00 €

Vu pour être annexé à l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 17 juillet 2003 octroyant un subside pour l'année scolaire 2003-2004 au réseau de l'enseignement secondaire libre confessionnel subventionné, en application de l'article 12 du décret du 30 juin 1998 visant à assurer à tous les élèves des chances égales d'émancipation sociale, notamment par la mise en œuvre de discriminations positives.

Le Ministre de l'Enseignement secondaire et de
l'Enseignement spécial,

Le Ministre de l'Enfance, chargé de
l'Enseignement fondamental, de l'Accueil et
des Missions confiées à l'ONE,

Pierre HAZETTE

Jean-Marc NOLLET



LIBRE SUBVENTIONNE

N° 63

INSTITUT SAINTE-MARIE

Adresse : Rue Cockerill, 148 – 4100 SERAING

☎ : 04/338.05.69

☎ : 04/338.05.69

Titre : Directrice

Direction : Madame Annie DENGIS

Population au 15/01/03

REMARQUE :

MONTANT ALLOUE :

33.125,00 €

SYNTHESE DES PROJETS :

Pour l'implantation sise à 4100 Seraing, rue Cockerill, 148 : aménagement des abords et des locaux

Pour l'implantation sise à 4100 Seraing, rue glacière, 39 : lutte contre la violence

Pour l'implantation sise à 4101 Jemeppe, rue de Lexhy, 57 : aménagement d'un local polyvalent

	ACTIONS	PRIX
1	Pour l'implantation de Jemeppe 1) Aménagement d'un local polyvalent 2) Part patronale pour un agent PTP	6.125,00 € 5.125,00 € 1.000,00 €
2	Pour l'implantation de la rue Cockerill 1) Aménagement de la cour de récréation 2) Part patronale PTP pour deux agents 3) Equipement du BCDR - médiathèque	18.000,00 € 15.000,00 € 2.000,00 € 1.000,00 €
3.	Pour l'implantation de la rue Glacière 1) Création d'une infrastructure sportive 2) Part patronale pour des agents PTP	9.000,00 € 8.000,00 € 1.000,00 €
	Total	33.125,00 €

Vu pour être annexé à l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 17 juillet 2003 octroyant un subside pour l'année scolaire 2003-2004 au réseau de l'enseignement secondaire libre confessionnel subventionné, en application de l'article 12 du décret du 30 juin 1998 visant à assurer à tous les élèves des chances égales d'émancipation sociale, notamment par la mise en œuvre de discriminations positives.

Le Ministre de l'Enseignement secondaire et de
l'Enseignement spécial,

Le Ministre de l'Enfance, chargé de
l'Enseignement fondamental, de l'Accueil et
des Missions confiées à l'ONE,

Pierre HAZETTE

Jean-Marc NOLLET



LIBRE SUBVENTIONNE

N° 53

INSTITUT SAINTE-CLAIRE

Adresse : Rue Sécheval, 32 – 4800 VERVIERS

☎ : 087/31.07.24

☎ : 087/31.2.64

Titre : Directeur

Direction : Monsieur André CHARLIER

Population au 15/01/03

REMARQUE :

MONTANT ALLOUE :

25.000,00 €

SYNTHESE DES PROJETS :

Création de structures de socialisation : aménagement d'un espace multisports, aménagement d'espaces conviviaux, aménagement d'un local polyvalent

	ACTIONS	PRIX
1	Aménagement d'un terrain multisport Aménagement du sol	25.000,00 €
	Total	25.000,00 €

Vu pour être annexé à l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 17 juillet 2003 octroyant un subside pour l'année scolaire 2003-2004 au réseau de l'enseignement secondaire libre confessionnel subventionné, en application de l'article 12 du décret du 30 juin 1998 visant à assurer à tous les élèves des chances égales d'émancipation sociale, notamment par la mise en œuvre de discriminations positives.

Le Ministre de l'Enseignement secondaire et de
l'Enseignement spécial,

Le Ministre de l'Enfance, chargé de
l'Enseignement fondamental, de l'Accueil et
des Missions confiées à l'ONE,

Pierre HAZETTE

Jean-Marc NOLLET



LIBRE SUBVENTIONNE

N° 123

COMMUNAUTE EDUCATIVE ST-JEAN BAPTISTE Implantation de Wanfercée-Baulet

Adresse : Rue du Collège, 27- 5060 TAMINES

☎ : 071/74.19.71

☎ : 071/77.11.07

Titre : Directrice

Direction : Madame Marianne DENIS

Population au 15/01/03

REMARQUE :

MONTANT ALLOUE :

8.200,00 €

SYNTHESE DES PROJETS :

Coordination sociale. Classes ouvertes. Ouverture culturelle. Activités parascolaires. Aménagement et embellissement de l'environnement.

	ACTIONS	PRIX
1	Activités culturelles – droits d'entrée et transport	2.700,00 €
2	Aménagement d'une scène de théâtre Achat d'une structure tubulaire, d'un amplificateur, des diffuseurs, de micro, de tentures	4.000,00 €
3	Engagement d'un animateur « cirque »	1.500,00 €
	Total	8.200,00 €

Vu pour être annexé à l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 17 juillet 2003 octroyant un subside pour l'année scolaire 2003-2004 au réseau de l'enseignement secondaire libre confessionnel subventionné, en application de l'article 12 du décret du 30 juin 1998 visant à assurer à tous les élèves des chances égales d'émancipation sociale, notamment par la mise en œuvre de discriminations positives.

Le Ministre de l'Enseignement secondaire et de
l'Enseignement spécial,

Le Ministre de l'Enfance, chargé de
l'Enseignement fondamental, de l'Accueil et
des Missions confiées à l'ONE,

Pierre HAZETTE

Jean-Marc NOLLET



LIBRE SUBVENTIONNE

N° 83

INSTITUT D'ENSEIGNEMENT TECHNIQUE NOTRE-DAME

Adresse : Rue de la Science, 52 – 6000 CHARLEROI

☎ : 071/31.54.10

☎ : 071/31.64.39

Titre : Directrice

Direction : Madame Arlette MATHET

Population au 15/01/03

REMARQUE :

MONTANT ALLOUE :

17.830,00 €

SYNTHESE DES PROJETS :

Rénovation des anciens bâtiments et amélioration du cadre de vie dans les nouveaux. Projets culturels et sportifs. Achat de matériel pédagogique et aménagement de la salle d'étude

	ACTIONS	PRIX
1	Aménagement des locaux 1) Pose d'un film anti-réverbération 2) Insonorisation de locaux 3) Remise à neuf de locaux 4) Embellissement des couloirs	7.600,00 € 3.000,00 € 2.000,00 € 1.500,00 € 1.100,00 €
2	Activités culturelles – droits d'entrée	5.230,00 €
3	Aménagement de la salle d'étude	2.000,00 €
4	Part patronale pour de 3 agents PTP	3.000,00 €
	Total	17.830,00 €

Vu pour être annexé à l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 17 juillet 2003 octroyant un subside pour l'année scolaire 2003-2004 au réseau de l'enseignement secondaire libre confessionnel subventionné, en application de l'article 12 du décret du 30 juin 1998 visant à assurer à tous les élèves des chances égales d'émancipation sociale, notamment par la mise en œuvre de discriminations positives.

Le Ministre de l'Enseignement secondaire et de
l'Enseignement spécial,

Le Ministre de l'Enfance, chargé de
l'Enseignement fondamental, de l'Accueil et
des Missions confiées à l'ONE,

Pierre HAZETTE

Jean-Marc NOLLET



LIBRE SUBVENTIONNE

N° 114

INSTITUT ST-JOSEPH – Implantation rue Pige au Croly

Adresse Boulevard de l'Yser, 12 – 6000 CHARLEROI

☎ : 071/20.72.73

☎ : 071/20.72.72

Titre : Directeur

Direction : Monsieur Philippe ANSELIN

Population au 15/01/03

REMARQUE :

MONTANT ALLOUE :

7.000,00 €

SYNTHESE DES PROJETS :

Projet « je prends mon avenir en main »

	ACTIONS	PRIX
1	Achat de matériel d'équipement Achat pour la médiathèque, les remédiations et les travaux en partenariat	6.000,00 €
2	Sorties culturelles et sportives – droits d'entrée et transport	1.000,00 €
	Total	7.000,00 €

Vu pour être annexé à l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 17 juillet 2003 octroyant un subside pour l'année scolaire 2003-2004 au réseau de l'enseignement secondaire libre confessionnel subventionné, en application de l'article 12 du décret du 30 juin 1998 visant à assurer à tous les élèves des chances égales d'émancipation sociale, notamment par la mise en œuvre de discriminations positives.

Le Ministre de l'Enseignement secondaire et de
l'Enseignement spécial,

Le Ministre de l'Enfance, chargé de
l'Enseignement fondamental, de l'Accueil et
des Missions confiées à l'ONE,

Pierre HAZETTE

Jean-Marc NOLLET



LIBRE SUBVENTIONNE

N° 95

LES AUMONIERES DU TRAVAIL – enseignement professionnel

Adresse : Grand Rue, 185 – 6000 CHARLEROI

☎ : 071/41.01.04

☎ : 071/41.39.39

Titre : Directeur

Direction : Monsieur Daniel MOUCHET

Population au 15/01/03

REMARQUE :

MONTANT ALLOUE :

15.000,00 €

SYNTHESE DES PROJETS :

Aménagement d'un terrain en espace – forum

	ACTIONS	PRIX
I	Aménagement d'un terrain en espace-forum	15.000,00 €
	1) Aménagement du sol	5.000,00 €
	2) Pose des gradins	10.000,00 €
	Total	15.000,00 €

Vu pour être annexé à l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 17 juillet 2003 octroyant un subside pour l'année scolaire 2003-2004 au réseau de l'enseignement secondaire libre confessionnel subventionné, en application de l'article 12 du décret du 30 juin 1998 visant à assurer à tous les élèves des chances égales d'émancipation sociale, notamment par la mise en œuvre de discriminations positives.

Le Ministre de l'Enseignement secondaire et de
l'Enseignement spécial,

Le Ministre de l'Enfance, chargé de
l'Enseignement fondamental, de l'Accueil et
des Missions confiées à l'ONE,

Pierre HAZETTE

Jean-Marc NOLLET



LIBRE SUBVENTIONNE

N° 96

LES AUMONIERES DU TRAVAIL – enseignement technique

Adresse : Grand Rue, 185– 6000 CHARLEROI

☎ : 071/41.39.39

Direction : Monsieur M. COOPMANS

☎ : 071/41.01.04

Titre : Directeur

Population au 15/01/03

REMARQUE :

MONTANT ALLOUE :

12.276,00 €

SYNTHESE DES PROJETS :

Implantation sise à 6000 Charleroi, grand'rue, 185 : aménagement – embellissement du réfectoire

Implantation sise à 6000 Charleroi, rue Destrée, 69 : renouvellement du mobilier scolaire

	ACTIONS	PRIX
1	Implantation Grand'rue : embellissement du réfectoire Lutte contre l'humidité, mise en peinture et achat de mobilier	5.276,00 €
2	Implantation rue Destrée Achat de chaises et de tables	7.000,00 €
	Total	12.276,00 €

Vu pour être annexé à l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 17 juillet 2002 octroyant un subside pour l'année scolaire 2003-2004 au réseau de l'enseignement secondaire libre confessionnel subventionné, en application de l'article 12 du décret du 30 juin 1998 visant à assurer à tous les élèves des chances égales d'émancipation sociale, notamment par la mise en œuvre de discriminations positives.

Le Ministre de l'Enseignement secondaire et de
l'Enseignement spécial,

Pierre HAZETTE

Le Ministre de l'Enfance, chargé de
l'Enseignement fondamental, de l'Accueil et
des Missions confiées à l'ONE,

Jean-Marc NOLLET



LIBRE SUBVENTIONNE

N° 72

CENTRE SCOLAIRE ST-JOSEPH – NOTRE-DAME

Adresse : Rue de la Science, 52 – 6000 CHARLEROI

☎ : 071/35.46.67

☎ : 071/35.32.25

Titre : Directeur

Direction : Monsieur Thierry BAUDOUX

Population au 15/01/03

REMARQUE :

MONTANT ALLOUE :

17.144,00 €

SYNTHESE DES PROJETS :

Aménagement des locaux scolaires suite aux nouvelles constructions

	ACTIONS	PRIX
1	Achat de mobilier scolaire Achat de chaises et de tables	17.144,00 €
	Total	17.144,00 €

Vu pour être annexé à l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 17 juillet 2003 octroyant un subside pour l'année scolaire 2003-2004 au réseau de l'enseignement secondaire libre confessionnel subventionné, en application de l'article 12 du décret du 30 juin 1998 visant à assurer à tous les élèves des chances égales d'émancipation sociale, notamment par la mise en œuvre de discriminations positives.

Le Ministre de l'Enseignement secondaire et de
l'Enseignement spécial,

Le Ministre de l'Enfance, chargé de
l'Enseignement fondamental, de l'Accueil et
des Missions confiées à l'ONE,

Pierre HAZETTE

Jean-Marc NOLLET



LIBRE SUBVENTIONNE

N° 73

LYCEE FRANCOIS DE SALES

Adresse : Rue des Vallées, 18 – 6060 CHARLEROI

☎ : 071/42.14.53

☎ : 071/41.38.58

Titre : Directrice

Direction : Monsieur Jacques LEFEVRE

Population au 15/01/03

REMARQUE :

MONTANT ALLOUE :

12.500,00 €

SYNTHESE DES PROJETS :

Aménagement des infrastructures

	ACTIONS	PRIX
1	Installation d'un préau Travaux en vue de l'installation d'un préau à l'implantation située Place des baies	12.500,00 €
	Total	12.500,00 €

Vu pour être annexé à l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 17 juillet 2003 octroyant un subside pour l'année scolaire 2003-2004 au réseau de l'enseignement secondaire libre confessionnel subventionné, en application de l'article 12 du décret du 30 juin 1998 visant à assurer à tous les élèves des chances égales d'émancipation sociale, notamment par la mise en œuvre de discriminations positives.

Le Ministre de l'Enseignement secondaire et de
l'Enseignement spécial,

Pierre HAZETTE

Le Ministre de l'Enfance, chargé de
l'Enseignement fondamental, de l'Accueil et
des Missions confiées à l'ONE,

Jean-Marc NOLLET



LIBRE SUBVENTIONNE

N° 74

INSTITUT SAINTE-MARIE

Adresse : Rue de l'Enseignement, 1 – 6140 Fontaine-l'évêque

☎ : 071/54.33.31

☎ : 071/52.36.59

Titre : Directeur

Direction : Monsieur Yvan CNUUDE

Population au 15/01/03

REMARQUE :

MONTANT ALLOUE :

10.743,00 €

SYNTHESE DES PROJETS :

Implantation sise à 6140 Fontaine-l'Evêque, rue de l'enseignement, 1 : aménagement et embellissement de l'espace de récréation et des abords – activités sportives et culturelles.

Implantation sise à 6141 Forchies-la-Marche, rue des Sœurs, 5 : occupation des élèves durant les heures de temps libre, accueil des visiteurs, contact avec le monde extérieur et/ou le monde professionnel

Implantation sise à 6032 Mont-sur-Marchienne, rue du Beau Site, 28 : équipement de l'espace de rencontre et du centre de documentation – embellissement des abords

Implantation sise à 6031 Monceau-sur-Sambre, rue Durand, 58 : protection du bloc sanitaire et aménagement des toilettes

	ACTIONS	PRIX
1	Implantation rue de l'enseignement 1) Aménagement et embellissement de l'espace de récréation 2) Activités sportives et culturelles – droits d'entrée et transport	7.325,00 € 4.825,00 € 2.500,00 €
2	Implantation de Mont-sur-Marchienne Achat de matières premières pour la fabrication de tables et achat de revues, de journaux, de livres et de quelques jeux de société	228,00 €
3	Implantation rue Durand Protection du bloc sanitaire et aménagement des toilettes	3.000,00 €
4	Implantation rue des Sœurs Abonnements	190,00 €
	Total	10.743,00 €

Vu pour être annexé à l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 17 juillet 2003 octroyant un subside pour l'année scolaire 2003-2004 au réseau de l'enseignement secondaire libre confessionnel subventionné, en application de l'article 12 du décret du 30 juin 1998 visant à assurer à tous les élèves des chances égales d'émancipation sociale, notamment par la mise en œuvre de discriminations positives.

Le Ministre de l'Enseignement secondaire et de
l'Enseignement spécial,

Le Ministre de l'Enfance, chargé de
l'Enseignement fondamental, de l'Accueil et
des Missions confiées à l'ONE,

Pierre HAZETTE

Jean-Marc NOLLET

LIBRE SUBVENTIONNE

N° 75

INSTITUT D'ENSEIGNEMENT TECHNIQUE SAINTE-MARIE

Adresse : rue Vandervelde, 49 – 6141 Fontaine-l'évêque

☎ : 071/52.27.93

☎ : 071/52.52.17

Titre : Directeur

Direction : Monsieur Daniel DURIEUX

Population au 15/01/03

REMARQUE :

MONTANT ALLOUE :

17.800,00 €

SYNTHESE DES PROJETS :

Implantation sise à 6141 Dorchies, rue vandervelde, 49 : occupation des élèves durant les temps de midi, accueil des visiteurs, contact avec le monde extérieur et/ou le monde professionnel

Implantation sise à 6140 Fontaine, Bd du Midi, 161 : création et placement d'un équipement protégeant les intrusions, réfection des panneaux extérieurs de soutènement des châssis

Implantation sise à 6031 Monceau-sur-Sambre, rue Destrée, 3 : amélioration de l'espace-rencontre et création d'un espace d'expressions, aménagement et embellissement des locaux et des abords de l'école

	ACTIONS	PRIX
1	Implantation rue Vandervelde 1) Achat de livres, de vidéos, de jeux etc. 2) Achat de jeux de sociétés 3) Entretien du terrain de football	900,00 € 250,00 € 150,00 € 500,00 €
2	Implantation Bd du Midi Protection contre les intrusions : pose de grillages et de barrières, pose de clôtures	15.000,00 €
3	Implantation rue Destrée 1) Abonnements 2) Achat de mobilier scolaire 3) Achat de matériel pour l'espace « rencontre »	1.900,00€ 500,00 € 1.000,00 € 400,00 €
	Total	17.800,00 €

Vu pour être annexé à l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 17 juillet 2003 octroyant un subside pour l'année scolaire 2003-2004 au réseau de l'enseignement secondaire libre confessionnel subventionné, en application de l'article 12 du décret du 30 juin 1998 visant à assurer à tous les élèves des chances égales d'émancipation sociale, notamment par la mise en œuvre de discriminations positives.

Le Ministre de l'Enseignement secondaire et de
l'Enseignement spécial,

Pierre HAZETTE

Le Ministre de l'Enfance, chargé de
l'Enseignement fondamental, de l'Accueil et
des Missions confiées à l'ONE,

Jean-Marc NOLLET



LIBRE SUBVENTIONNE

N° 75

COLLEGE SAINT-PIE X

Adresse : Rue Lloyd Georges, 15 – 6200 Chatelneau

☎ : 071/38.93.23

☎ : 071/38.38.48

Titre : Directeur

Direction : Monsieur Paul TIMMERMANS

Population au 15/01/03

REMARQUE :

MONTANT ALLOUE :

14.500,00 €

SYNTHESE DES PROJETS :

Aménagement d'un local d'accueil en sous-sol. Logiciels d'apprentissage pour les activités de remédiation. Activités centrées sur des groupes – classes fragilisées et avec problème d'identité. Séjours extérieurs. Aménagement d'un espace sportif

	ACTIONS	PRIX
1	Aménagement d'un local d'accueil 1) Travaux 2) Achat de tables, chaises et fauteuils	5.500,00 € 5.000,00 € 500,00 €
2	Achat de logiciels d'apprentissage	500,00 €
3	Réalisation d'un mur d'escalade Travaux	8.500,00€
	Total	14.500,00 €

Vu pour être annexé à l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 17 juillet 2003 octroyant un subside pour l'année scolaire 2003-2004 au réseau de l'enseignement secondaire libre confessionnel subventionné, en application de l'article 12 du décret du 30 juin 1998 visant à assurer à tous les élèves des chances égales d'émancipation sociale, notamment par la mise en œuvre de discriminations positives.

Le Ministre de l'Enseignement secondaire et de
l'Enseignement spécial,

Le Ministre de l'Enfance, chargé de
l'Enseignement fondamental, de l'Accueil et
des Missions confiées à l'ONE,

Pierre HAZETTE

Jean-Marc NOLLET



LIBRE SUBVENTIONNE

N° 117

INSTITUT SAINT-FERDINAND

Adresse : Avenue Maréchal Foch, 824 – 7012 Jemappes

☎ : 065/82.26.21

☎ : 065/82.22.98

Titre : Directeur

Direction : Monsieur Pol JEAN

Population au 15/01/03

REMARQUE :

MONTANT ALLOUE :

5.708,57 €

SYNTHESE DES PROJETS :

Commission de prévention de la violence. . Soutien aux activités culturelles. PTP – entretien et réhabilitation des locaux

	ACTIONS	PRIX
1	Aménagement d'un espace de rencontre Achat d'armoires sécurisées	850,00 €
2	Activités culturelles – droits d'entrée et transport	4.158,57 €
3	Part patronale pour un agent PTP	700,00€
	Total	5.708,57 €

Vu pour être annexé à l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 17 juillet 2003 octroyant un subside pour l'année scolaire 2003-2004 au réseau de l'enseignement secondaire libre confessionnel subventionné, en application de l'article 12 du décret du 30 juin 1998 visant à assurer à tous les élèves des chances égales d'émancipation sociale, notamment par la mise en œuvre de discriminations positives.

Le Ministre de l'Enseignement secondaire et de
l'Enseignement spécial,

Le Ministre de l'Enfance, chargé de
l'Enseignement fondamental, de l'Accueil et
des Missions confiées à l'ONE,

Pierre HAZETTE

Jean-Marc NOLLET



LIBRE SUBVENTIONNE

N° 71

INSTITUT DU SACRE-COEUR

Adresse : Rue des Dames, 77 – 7080 FRAMERIES

☎ : 065/66.29.16

☎ : 065/67.33.82

Titre : Directrice

Direction : Madame Liliane DUFRANNE

Population au 15/01/03

REMARQUE :

MONTANT ALLOUE :

5.585,00 €

SYNTHESE DES PROJETS :

Aménagement des abords

Amélioration des conditions de travail des élèves

Ouverture culturelle

	ACTIONS	PRIX
1	Insonorisation des locaux	4.000,00 €
2	Activités culturelles-droits d'entrée et transport	1.585,57 €
	Total	5.585,00 €

Vu pour être annexé à l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 17 juillet 2003 octroyant un subside pour l'année scolaire 2003-2004 au réseau de l'enseignement secondaire libre confessionnel subventionné, en application de l'article 12 du décret du 30 juin 1998 visant à assurer à tous les élèves des chances égales d'émancipation sociale, notamment par la mise en œuvre de discriminations positives.

Le Ministre de l'Enseignement secondaire et de
l'Enseignement spécial,

Pierre HAZETTE

Le Ministre de l'Enfance, chargé de
l'Enseignement fondamental, de l'Accueil et
des Missions confiées à l'ONE,

Jean-Marc NOLLET



LIBRE SUBVENTIONNE

N° 124

INSTITUT SAINT-JOSEPH - DOA

Adresse : Rue G. Boel, 55 – 7100 La Louvière

☎ : 064/26.61.55

☎ : 064/22.23.28

Titre : Directeur

Direction : Monsieur Thierry BAUDRY

Population au 15/01/03

REMARQUE :

MONTANT ALLOUE :

11.865,07 €

SYNTHESE DES PROJETS :

Création, aménagement et organisation d'une bibliothèque, salle de lecture et salle de bandes dessinées

Création et organisation d'un plateau 1^{er} degré professionnel

Création et organisation d'un local de tennis de table

Installation d'une nouvelle grille d'entrée

Création d'une école de devoirs

Installation d'une politique de tri sélectif des déchets

	ACTIONS	PRIX
1	Installation d'une bibliothèque, salle de lecture et salle de bandes dessinées	11.865,07 €
	1) Travaux	7.228,45 €
	2) Achat de mobilier	3.091,45 €
	3) Alarme	1.545,17 €
	Total	11.865,07 €

Vu pour être annexé à l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 17 juillet 2003 octroyant un subside pour l'année scolaire 2003-2004 au réseau de l'enseignement secondaire libre confessionnel subventionné, en application de l'article 12 du décret du 30 juin 1998 visant à assurer à tous les élèves des chances égales d'émancipation sociale, notamment par la mise en œuvre de discriminations positives.

Le Ministre de l'Enseignement secondaire et de
l'Enseignement spécial,

Le Ministre de l'Enfance, chargé de
l'Enseignement fondamental, de l'Accueil et
des Missions confiées à l'ONE,

Pierre HAZETTE

Jean-Marc NOLLET



LIBRE SUBVENTIONNE

N° 125

INSTITUT TECHNIQUE SAINT-JOSEPH – Implantation de La Louvière

Adresse : Rue G. Boël, 23 – 7100 La Louvière

☎ : 064/28.59.71

☎ : 064/22.31.47

Titre : Directeur

Direction : Monsieur Philippe MULLIER

Population au 15/01/03

REMARQUE :

MONTANT ALLOUE :

8.745,00 €

SYNTHESE DES PROJETS :

Aménagement de l'entrée de l'école par la plantation d'arbres. Nettoyage d'un terrain proche de la cour et création d'un terrain de sport. Sablage et rejointoiement de la salle d'étude. Construction d'un préau. Aménagement d'une bibliothèque et d'une ludothèque. Mise en peinture. Installation d'un tri sélectif des déchets. Projets d'animation d'école et encadrement des élèves en difficulté.

	ACTIONS	PRIX
1	Embellissement de l'entrée de l'école Plantation d'arbres	300,00 €
2	Nettoyage d'un terrain et création d'un terrain de sport Travaux	2.745,00 €
3	Sablage et rejointoiement de la salle d'étude Achat d'un kit de sablage et des matières premières	1.700,00 €
4	Aménagement d'une bibliothèque et ludothèque Equipement	1.500,00€
5	Mise en peinture de bâtiments, de hall, de locaux Achat de peinture	2.500,00 €
	Total	8.745,00 €

Vu pour être annexé à l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 17 juillet 2003 octroyant un subside pour l'année scolaire 2003-2004 au réseau de l'enseignement secondaire libre confessionnel subventionné, en application de l'article 12 du décret du 30 juin 1998 visant à assurer à tous les élèves des chances égales d'émancipation sociale, notamment par la mise en œuvre de discriminations positives.

Le Ministre de l'Enseignement secondaire et de
l'Enseignement spécial,

Le Ministre de l'Enfance, chargé de
l'Enseignement fondamental, de l'Accueil et
des Missions confiées à l'ONE,

Pierre HAZETTE

Jean-Marc NOLLET

LIBRE SUBVENTIONNE

N° 115 INSTITUT SAINT-HENRI

Adresse : Rue du Commerce, 21 – 7780 Comines

☎ : 056/55.68.47

☎ : 056/55.53.77

Titre : Directeur

Direction : Monsieur Luc NUTTENS

Population au 15/01/03

REMARQUE :

MONTANT ALLOUE :

11.500,00 €

SYNTHESE DES PROJETS :

Amélioration du cadre de vie de l'implantation

Salle polyvalente, bibliothèque, centre de documentation et de ressources

Accès au monde de la culture

	ACTIONS	PRIX
1	Construction d'un préau (2 ^{ème} phase)	10.000,00 €
2	Part patronale pour un agent PTP	1.000,00 €
3	Activités culturelles : droits d'entrée et transport	500,00 €
	Total	11.500,00 €

Vu pour être annexé à l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 17 juillet 2003 octroyant un subside pour l'année scolaire 2003-2004 au réseau de l'enseignement secondaire libre confessionnel subventionné, en application de l'article 12 du décret du 30 juin 1998 visant à assurer à tous les élèves des chances égales d'émancipation sociale, notamment par la mise en œuvre de discriminations positives.

Le Ministre de l'Enseignement secondaire et de
l'Enseignement spécial,

Le Ministre de l'Enfance, chargé de
l'Enseignement fondamental, de l'Accueil et
des Missions confiées à l'ONE,

Pierre HAZETTE

Jean-Marc NOLLET



LIBRE SUBVENTIONNE

N° 111 COLLEGE ROI BAUDOIN

Adresse : Avenue Félix Marchal, 62 – 1030 Bruxelles

☎ : 02/734.95.16

Direction : Monsieur François SKA

☎ : 02/732.13.25

Titre : Directeur

Population au 15/01/03

REMARQUE :

MONTANT ALLOUE :

5.125,00 €

SYNTHESE DES PROJETS :

Amélioration du confort pédagogique des élèves et des enseignants.

	ACTIONS	PRIX
1	Renouvellement du mobilier scolaire Achat de tableaux, tables et chaises	3.885,00 €
2	Part patronale PTP	1.240,00 €
	Total	5.125,00 €

Vu pour être annexé à l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 17 juillet 2003 octroyant un subside pour l'année scolaire 2003-2004 au réseau de l'enseignement secondaire libre confessionnel subventionné, en application de l'article 12 du décret du 30 juin 1998 visant à assurer à tous les élèves des chances égales d'émancipation sociale, notamment par la mise en œuvre de discriminations positives.

Le Ministre de l'Enseignement secondaire et de
l'Enseignement spécial,

Pierre HAZETTE

Le Ministre de l'Enfance, chargé de
l'Enseignement fondamental, de l'Accueil et
des Missions confiées à l'ONE,

Jean-Marc NOLLET



LIBRE SUBVENTIONNE

N° 115 INSTITUT SAINT-JOSEPH D'ETTERBEEK – Section ATELIER MAROLLIEN

Adresse : Rue Félix Hap, 14 – 1040 Bruxelles

☎ : 02/732.56.27

☎ : 02/735.81.10

Titre : Directeur

Direction : Monsieur JP TIMMERMANS

Population au 15/01/03

REMARQUE :

MONTANT ALLOUE :

6.000,00 €

SYNTHESE DES PROJETS :

Part patronale PTP

Poursuite des travaux de réaménagement et d'embellissement des locaux

Poursuite de l'équipement de l'institution en matériel sportif

	ACTIONS	PRIX
1	Part patronale pour un agent PTP	1.000,00 €
2	Aménagement des locaux Achat de mobilier scolaire	5.000,00 €
	Total	6.000,00 €

Vu pour être annexé à l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 17 juillet 2003 octroyant un subside pour l'année scolaire 2003-2004 au réseau de l'enseignement secondaire libre confessionnel subventionné, en application de l'article 12 du décret du 30 juin 1998 visant à assurer à tous les élèves des chances égales d'émancipation sociale, notamment par la mise en œuvre de discriminations positives.

Le Ministre de l'Enseignement secondaire et de
l'Enseignement spécial,

Le Ministre de l'Enfance, chargé de
l'Enseignement fondamental, de l'Accueil et
des Missions confiées à l'ONE,

Pierre HAZETTE

Jean-Marc NOLLET



LIBRE SUBVENTIONNE

N° 112 CENTRE SCOLAIRE SAINT-VINCENT DE PAUL-ENFANT-JESUS

Adresse : Chaussée de Vleurgat, 55 – 1050 Bruxelles

☎ : 02/7644.28.92

☎ : 02/648.10.70

Titre : Directrice

Direction : Madame A. TUYPENS

Population au 15/01/03

REMARQUE :

MONTANT ALLOUE :

4.562,00 €

SYNTHESE DES PROJETS :

Création d'une bibliothèque annexée au local de lecture. Visite de musées
Développer l'expression théâtrale. Aménagement des locaux

	ACTIONS	PRIX
1	Achat de livres	750,00 €
2	Sorties culturelles – droits d'entrée et transport	1.000,00 €
3	Aménagement d'un lieu d'expression théâtrale Achat de tentures de scène, d'un rideau d'ouverture, de spots fixes et de poursuite sur pied, d'un micro double deck et d'un lecteur CD	2.000,00 €
4	Achat de mobilier Achat de chaises et de chaises avec tablette écriteire	812,00 €
	Total	4.562,00 €

Vu pour être annexé à l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 17 juillet 2003 octroyant un subside pour l'année scolaire 2003-2004 au réseau de l'enseignement secondaire libre confessionnel subventionné, en application de l'article 12 du décret du 30 juin 1998 visant à assurer à tous les élèves des chances égales d'émancipation sociale, notamment par la mise en œuvre de discriminations positives.

Le Ministre de l'Enseignement secondaire et de
l'Enseignement spécial,

Le Ministre de l'Enfance, chargé de
l'Enseignement fondamental, de l'Accueil et
des Missions confiées à l'ONE,

Pierre HAZETTE

Jean-Marc NOLLET



LIBRE SUBVENTIONNE

N° 91 INSTITUT SAINT-JEAN-BAPTISTE DE LA SALLE

Adresse : Rue Moris, 19 – 1060 Bruxelles

☎ : 02/538.25.47

☎ : 02/537.12.43

Titre : Directeur

Direction : Monsieur Marc VERKOYEN

Population au 15/01/03

REMARQUE :

MONTANT ALLOUE :

7.994,00 €

SYNTHESE DES PROJETS :

Pour l'implantation sise à 1040 Bxl, av. de la Couronne : amélioration des infrastructures sportives
 Pour l'implantation sise à 1040 Bxl rue Moris : amélioration de l'infrastructure et des espaces fréquentés par les élèves en dehors des heures de cours

	ACTIONS	PRIX
1	Implantation de l'avenue de la Couronne Renouvellement et remise en état de l'équipement de la salle de sport, poursuite de l'aménagement du terrain de sport situé dans le jardin de l'Institut et mesures de prévention en matière de sécurité (goals, grillage de protection, etc...)	1.994,00 €
2	Pour l'implantation de la rue Moris Aménagement de la cour de récréation : grilles de protection contre les ballons, installation de tables de ping-pong et bancs extérieurs	6.000,00 €
	Total	7.994,00 €

Vu pour être annexé à l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 17 juillet 2003 octroyant un subside pour l'année scolaire 2003-2004 au réseau de l'enseignement secondaire libre confessionnel subventionné, en application de l'article 12 du décret du 30 juin 1998 visant à assurer à tous les élèves des chances égales d'émancipation sociale, notamment par la mise en œuvre de discriminations positives.

Le Ministre de l'Enseignement secondaire et de
l'Enseignement spécial,

Le Ministre de l'Enfance, chargé de
l'Enseignement fondamental, de l'Accueil et
des Missions confiées à l'ONE,

Pierre HAZETTE

Jean-Marc NOLLET



LIBRE SUBVENTIONNE

N° 56 INSTITUT SAINTE-MARIE – SAINT-ANTOINE

Adresse : Rue Emile Féron, 9– 1060 Bruxelles
 ☎ : 02/537.41.18
 Direction : Monsieur Michel VANHOLSBEECK

☎ : 02/534.96.75
 Titre : Directeur

Population au 15/01/03

REMARQUE :

MONTANT ALLOUE :

13.758,00 €

SYNTHESE DES PROJETS :

Accueil, encadrement et accès aux services scolaires

	ACTIONS	PRIX
1	Transformation et aménagement d'un plateau en unité multifonctionnelle Achat et installation de cloisons	11.098,00 €
2	Casiers pour entreposer les effets des élèves	1.000,00 €
3	Part patronale pour deux agents PTP	1.660,00 €
	Total	13.758,00 €

Vu pour être annexé à l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 17 juillet 2003 octroyant un subside pour l'année scolaire 2003-2004 au réseau de l'enseignement secondaire libre confessionnel subventionné, en application de l'article 12 du décret du 30 juin 1998 visant à assurer à tous les élèves des chances égales d'émancipation sociale, notamment par la mise en œuvre de discriminations positives.

Le Ministre de l'Enseignement secondaire et de
l'Enseignement spécial,

Pierre HAZETTE

Le Ministre de l'Enfance, chargé de
l'Enseignement fondamental, de l'Accueil et
des Missions confiées à l'ONE,

Jean-Marc NOLLET



LIBRE SUBVENTIONNE

N° 81 INSTITUT SAINTE-MARIE (Chatelineau)

Adresse : Place d'Arenbert, 20 – 6200 CHATELINEAU

☎ : 071/39.07.56

☎ : 071/38.09.39

Titre : Directeur

Direction : Monsieur Albert WARNON

Population au 15/01/03

REMARQUE :

MONTANT ALLOUE :

9.950,00 €

SYNTHESE DES PROJETS :

Implantation sise à 6200 Chatelineau, rue des chasseurs, 20 : création d'une bibliothèque

Implantation sise à 6200 Chatelineau, rue L. Georges, 10 et place d'Arenberg, 20 : entretien général, aménagement des locaux et des abords, création d'une ludothèque.

	ACTIONS	PRIX
1	Implantation rue des chasseurs Création d'une bibliothèque	6.000,00 €
2	Implantation rue L. Georges et place d'Arenberg Mise sur pied d'une ludothèque : meubles et achat de jeux Part patronale pour deux agents PTP	3.950,00 € 1.950,00 € 2.000,00 €
	Total	9.950,00 €

Vu pour être annexé à l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 17 juillet 2003 octroyant un subside pour l'année scolaire 2003-2004 au réseau de l'enseignement secondaire libre confessionnel subventionné, en application de l'article 12 du décret du 30 juin 1998 visant à assurer à tous les élèves des chances égales d'émancipation sociale, notamment par la mise en œuvre de discriminations positives.

Le Ministre de l'Enseignement secondaire et de
l'Enseignement spécial,

Pierre HAZETTE

Le Ministre de l'Enfance, chargé de
l'Enseignement fondamental, de l'Accueil et
des Missions confiées à l'ONE,

Jean-Marc NOLLET



LIBRE SUBVENTIONNE

N° 56

INSTITUT SAINTE-THERESE

Adresse : Grand-Rue, 79 – 7170 MANAGE

☎ : 064/55.88.48

☎ : 064/55.65.68

Titre : Directeur

Direction : Monsieur Jean-François PIERET

Population au 15/01/03

REMARQUE :

MONTANT ALLOUE :

12.875,00 €

SYNTHESE DES PROJETS :

Pour l'implantation sise à 7170 Manage, Grand-rue 79 : amélioration du cadre de vie et son respect
 Pour l'implantation sise à 7100 La Louvière, rue de Bouvy, 35 : amélioration du cadre de vie, kits de base, centre de documentation, Lexi-data, intervention dans les activités culturelles.

	ACTIONS	PRIX
1	Implantation de Manage Aménagement de la salle d'étude : achat de mobilier	4.875,00 €
2	Implantation de La Louvière 1) remise en état des locaux 2) achat de kits de base en coiffure et arts appliqués 3) Aménagement d'un centre de documentation : achat d'armoires et de livres, revues, ouvrages et CD Rom	8.000,00 € 3.000,00€ 2.000,00€ 3.000,00€
	Total	12.875,00 €

Vu pour être annexé à l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 17 juillet 2003 octroyant un subside pour l'année scolaire 2003-2004 au réseau de l'enseignement secondaire libre confessionnel subventionné, en application de l'article 12 du décret du 30 juin 1998 visant à assurer à tous les élèves des chances égales d'émancipation sociale, notamment par la mise en œuvre de discriminations positives.

Le Ministre de l'Enseignement secondaire et de
l'Enseignement spécial,

Le Ministre de l'Enfance, chargé de
l'Enseignement fondamental, de l'Accueil et
des Missions confiées à l'ONE,

Pierre HAZETTE

Jean-Marc NOLLET



LIBRE SUBVENTIONNE

N° 70 CENTRE SCOLAIRE DON BOSCO

Adresse : Rue Grande, 21 – 7380 QUIEVRAIN

☎ : 065/45.06.22

☎ : 065/45.06.20

Titre : Directeur

Direction : Monsieur Claude LEVEAU

Population au 15/01/03

REMARQUE :

MONTANT ALLOUE :

21.023,00 €

SYNTHESE DES PROJETS :

Pour l'implantation sise à 7380 Quiévrain, rue grande, 21 : réhabilitation, embellissement et lutte contre le décrochage et les incivilités

Pour l'implantation sise à 7011 Ghlin, rue de Mons, 2 : réhabilitation, embellissement.

	ACTIONS	PRIX
1	Implantation de Quiévrain	8.105,00 €
	1) Embellissement des locaux : mise en peinture, remplacement de châssis et de boiseries, confection et pose de tentures, remplacement de portes détruites ou en mauvais état.	4.000,00 €
	2) Lutte contre le vol et le vandalisme installation d'un système d'alarme et achat de casiers	2.000,00 €
	3) Activités culturelles et sportives : droits d'entrée et transport	1.105,00 €
	4) Part patronale d'un agent PTP	1.000,00 €
2	Implantation de Ghlin	12.918,00 €
	1) Rénovations suite aux dégradations : châssis et boiserie	6.700,00 €
	2) Installation d'un système de sécurité et consolidation des portes	3.718,00 €
	3) Activités culturelles et sportives : droits d'entrée et transport	1.500,00 €
	4) Part patronale pour un agent PTP	1.000,00 €
	Total	21.023,00 €

Vu pour être annexé à l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 17 juillet 2003 octroyant un subside pour l'année scolaire 2003-2004 au réseau de l'enseignement secondaire libre confessionnel subventionné, en application de l'article 12 du décret du 30 juin 1998 visant à assurer à tous les élèves des chances égales d'émancipation sociale, notamment par la mise en œuvre de discriminations positives.

Le Ministre de l'Enseignement secondaire et de
l'Enseignement spécial,

Le Ministre de l'Enfance, chargé de
l'Enseignement fondamental, de l'Accueil et
des Missions confiées à l'ONE,

Pierre HAZETTE

Jean-Marc NOLLET



LIBRE SUBVENTIONNE

N° 116

INSTITUT SAINTE-CHARLES – Implantation du Bizet

Adresse : Rue Pont à la Faulx, 66 - 7600 PERUWELZ

☎ : 067/77.56.63

☎ : 067/77.21.35

Titre : Directrice

Direction : Madame Monique DENEUBOURG

Population au 15/01/03

REMARQUE :

MONTANT ALLOUE :

4.000,00 €

SYNTHESE DES PROJETS :

Lutter contre l'échec scolaire

	ACTIONS	PRIX
1	Aménagement dans un local polyvalent d'un espace techno Achat de matériel et documents de références	2.000,00 €
2	Activités culturelles et sportives Droits d'entrée et transport	2.000,00 €
	Total	4.000,00 €

Vu pour être annexé à l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 17 juillet 2003 octroyant un subside pour l'année scolaire 2003-2004 au réseau de l'enseignement secondaire libre confessionnel subventionné, en application de l'article 12 du décret du 30 juin 1998 visant à assurer à tous les élèves des chances égales d'émancipation sociale, notamment par la mise en œuvre de discriminations positives.

Le Ministre de l'Enseignement secondaire et de
l'Enseignement spécial,

Le Ministre de l'Enfance, chargé de
l'Enseignement fondamental, de l'Accueil et
des Missions confiées à l'ONE,

Pierre HAZETTE

Jean-Marc NOLLET

